

DRAGA'MAG

OCTOBRE 2022



Dossier spécial déchets → P.4

Opération programmée d'amélioration de l'habitat → P.10

SOMMAIRE

EN ACTION ! 3

DOSSIER SPÉCIAL DÉCHETS 4

AIDES À LA RÉNOVATION 10

ENFANCE/JEUNESSE 11

CULTURE / VIE SOCIALE 12



Un nouvel équipement pour la petite enfance inauguré

En début d'été, élus, partenaires et techniciens ont inauguré avec fierté le nouvel Espace Petite Enfance Elise Baron à Viviers.

Ce projet de longue haleine permet aujourd'hui de compléter les offres d'accueil de la petite enfance sur le territoire. Cet espace comprend un multi-accueil de 20 places, le relais petite enfance de la Communauté de communes et la structure associative d'accueil parents/enfants « le LAEP Tournebulle ».



Parmi les compétences de la communauté de communes DRAGA, la gestion des déchets ménagers est le service le plus coûteux pour la collectivité. Les lois successives liées à l'environnement renforcent de plus en plus les obligations en matière de tri et recyclage et limitent la quantité d'ordures ménagères pouvant être envoyées en centre d'enfouissement. Les services des centres de tri et le recyclage des matériaux sont de plus en plus performants mais reviennent également plus cher à la collectivité. Financé en partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), que tous les habitants du territoire payent, la communauté de communes a été contrainte cette année à augmenter cette taxe afin d'équilibrer les budgets.

Une réflexion de fond a été engagée parallèlement afin de trouver des solutions pérennes pour limiter au maximum, à l'avenir, l'augmentation de ces charges tout en continuant à optimiser et harmoniser le service à l'échelle de toutes les communes.

Mais comment est calculée la TEOM ? Comment réduire ses déchets ? Où sont-ils envoyés ? Pourquoi et comment composter ? Comment fonctionnent la collecte et les déchèteries ? ... Vous trouverez toutes les réponses à ces questions et d'autres encore dans le dossier spécial déchets de ce DRAGA Mag n°2.

D'autres sujets, qui rythment votre quotidien, y sont également abordés : les aides à la rénovation des logements, les activités du service Enfance-jeunesse, les projets passés et à venir d'éducation artistique et culturelle, ou encore la mise en place du 100% accès aux droits, mais aussi les temps forts et les derniers événements de la communauté de communes DRAGA.

Bonne lecture !

*Françoise Gonnet-Tabardel,
Présidente de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche*



Magazine d'information édité par la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 2 av. Maréchal Leclerc 07700 Bourg Saint-Andéol
Tél : 04 75 54 57 05 - www.ccdraga.fr - communication@ccdraga.fr - Imprimé à 8500 exemplaires par Imprimerie de Provence 30130 Pont-Saint-Esprit Dépôt légal à parution - Directrice de la publication : Françoise Gonnet-Tabardel - Comité de rédaction : Gilles Boichon, Mathieu Constantin, Patricia Ménolfi, Adeline Vaire, Christine Martin-Roy - Rédaction service communication : Christine Martin-Roy - Graphisme et mise en page : Chloé Dalibert - Crédit photo : CC DRAGA et OT Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc sauf mention.

EN ACTION !

Aménagement et réfection des réseaux d'eau, constructions de nouveaux équipements, collaboration avec les territoires voisins, subventions à de nombreuses associations locales...

ELUS ET AGENTS SE MOBILISENT SUR LE TERRAIN POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE !



Une convention de partenariat signée avec un club d'entreprises.

Dans le cadre du développement économique, la communauté de communes DRAGA a signé une **convention de partenariat avec le club d'entreprises Atout Tricastin**. L'association Atout Tricastin a pour objectif de favoriser les relations des entreprises entre elles et participer activement au développement économique du territoire. Rencontres, groupes de travail, mutualisation d'outils, portage de projets, animations, diffusion d'informations et de ressources, promotion des projets... Ce partenariat permettra ainsi de développer la synergie entre les entreprises de tous les secteurs d'activité confondus du territoire du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et des communes limitrophes.

Christophe Mathon, Vice-Président au développement économique de la CC DRAGA et Bernard Chazaut, Vice-Président en charge du tourisme et Maire de Larnas ont remis à l'entreprise **Mad Maze** un chèque symbolisant la subvention de 20 000 € versée dans le cadre de la politique d'aide à l'immobilier. Ce sont 7 entreprises qui, de la même façon, depuis le début de l'année ont pu bénéficier de subventions pour un montant total de 38 200 €

Vous-même avez un projet et souhaitez aménager, agrandir ou implanter votre entreprise ? Contactez le service développement économique de la CC DRAGA, economie@ccdraga.fr.



Les 13 et 14 mai derniers se sont tenues les premières Portes Ouvertes de la CC DRAGA.

Plus de 150 visiteurs, agents des communes, élus et citoyens sont venus à la rencontre des services et, pour certains, visiter pour la première fois le bâtiment public de la communauté de communes. Des visiteurs ravis de cette occasion d'en apprendre plus sur le fonctionnement de la collectivité qui gère de nombreux services du quotidien : les déchets, l'eau, l'enfance-jeunesse, le développement économique, les services de proximité...

ENVIRONNEMENT



DOSSIER SPÉCIAL DÉCHETS

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La communauté de communes DRAGA est en charge de l'organisation des collectes et du traitement des déchets du territoire. Selon les secteurs, les collectes se font en colonnes, en bacs de regroupement ou individuels.

L'ensemble des dépenses du service déchets (collecte, traitement, conteneurs, déchèteries, personnel, etc.) est financé par la TEOM, qui signifie Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le taux peut-être très différent d'une collectivité à l'autre. Il varie selon la richesse de la collectivité en matière de fiscalité économique.



FOIRE AUX QUESTIONS TEOM

Qui doit payer la TEOM ?

Comment est-elle calculée ?

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale du logement (déterminée par l'administration fiscale).

Pour calculer la TEOM, on multiplie le taux voté par la CC DRAGA par la base issue de la valeur locative du logement.

Le montant de la TEOM est déterminé sans rapport avec la composition du foyer ou son volume de déchets produits. Ainsi, un contribuable qui peut bénéficier des services d'enlèvement des déchets mais ne les utilise pas, parce qu'il ne produit pas de déchets par exemple (logement vacant), ne peut pas se soustraire au paiement de la TEOM.

La TEOM est due pour toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers. C'est donc le propriétaire qui est redevable de la TEOM. **Cependant, la loi permet aux propriétaires qui louent un logement d'inclure la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans les charges récupérables.**

Un mode de financement alternatif existe-t-il pour les déchets ménagers ?

Oui. La tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Dès lors, un habitant ne contribue plus au financement des déchets ménagers par le biais de ses propriétés bâties, mais par sa production directe de déchets.

La communauté de communes DRAGA mène actuellement une étude pour déterminer les possibilités de mettre en place un tel mécanisme de financement. Les résultats de ce travail seront soumis aux élus communautaires en fin d'année 2022.

Pourquoi ma base de TEOM peut-elle évoluer ?

La base de ma TEOM peut évoluer :

- **Soit par une décision du gouvernement.** Par exemple en 2022, la hausse de base est de 3,4% pour tenir compte de l'inflation, et s'applique à toutes les propriétés.

- **Soit par une évolution de la surface bâtie sur la propriété concernée.**

Ex : extension d'habitation, construction d'un bâtiment annexe, d'une piscine...

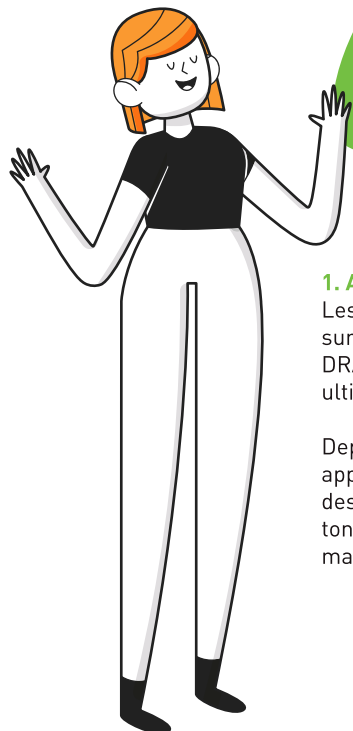
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2020	33,08 %	%	1,40 %	0,268 %	13,86 %	%	
	Taux 2021	33,08 %	%	1,40 %	0,231 %	13,86 %	%	
Propriétés bâties	Adresse							
	Base	3110		3110	3110	3110		
	Cotisation	1029		44	7	431		1511
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							

Taux de TEOM

Base issue de la valeur locative cadastrale du logement

Montant de la TEOM :
Taux X valeur locative
0,1386 x 3110 = 431€



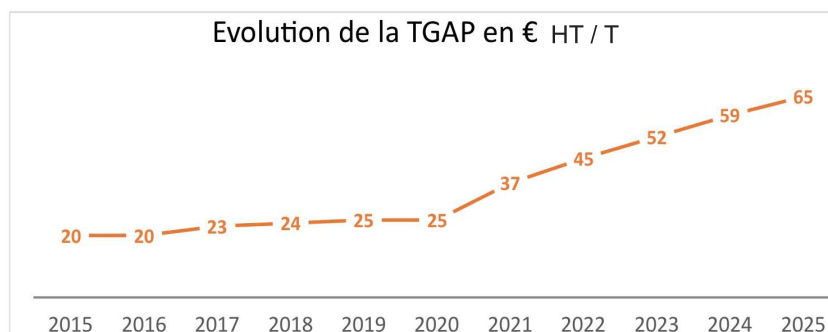
Pourquoi une augmentation de la TEOM sur la DRAGA en 2022 ?

Deux facteurs expliquent l'augmentation des dépenses du service déchets ménagers.

1. Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

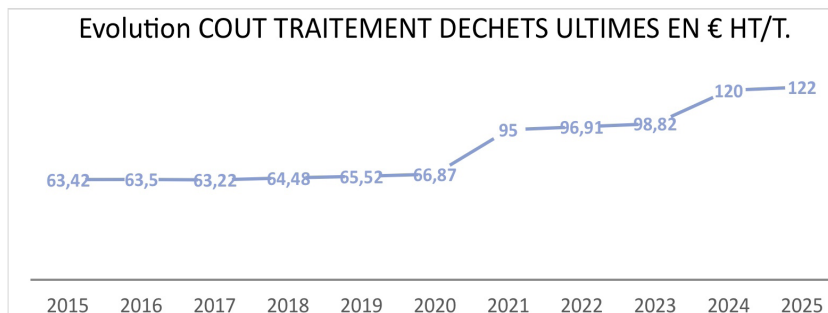
Les déchets ultimes (non revalorisables et non recyclables) produits sur la CC DRAGA sont enfouis sur le Centre COVED/PAPREC de Roussas dans la Drôme. Ils représentent 7 061 tonnes sur la CC DRAGA en 2020. Il s'agit essentiellement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets ultimes des déchèteries (encombrants et gravats non-inertes) qui ne peuvent être recyclés.

Depuis 2021, l'Etat a augmenté fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliquée uniquement sur les déchets ultimes, de manière à ce que les collectivités trouvent des solutions pour réduire ce type de déchets. La CC DRAGA est redevable de cette taxe selon le tonnage de déchets ultimes enfouis. Elle met en place actuellement des moyens de réduire au maximum la part de ces déchets envoyés en enfouissement.



2. Augmentation des coûts d'enfouissement

En parallèle, le coût de l'enfouissement des OMR et déchets ultimes ne cesse d'augmenter. Au vu des objectifs fixés par l'Etat, notamment l'objectif de la réduction de -50% des déchets enfouis en 2025, la capacité des centres de traitement devient contrainte et limitée. L'augmentation des coûts de traitement vise à réduire directement le tonnage de déchets ultimes envoyés en centre d'incinération et d'enfouissement.

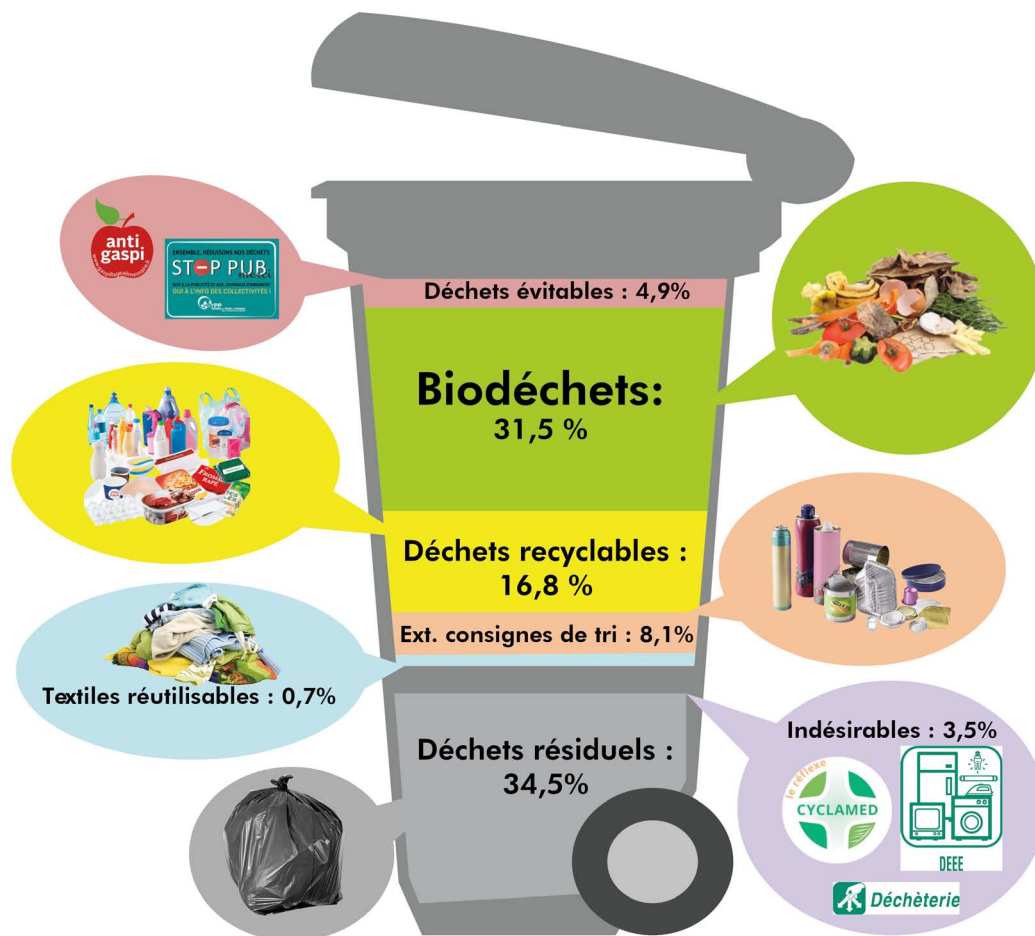


Nota : les coûts à partir de 2023 constituent une estimation.

Pour l'année 2022, le coût supplémentaire généré par la hausse de la TGAP est d'environ 63 000 euros. L'évolution du coût de traitement des déchets impacte par ailleurs le budget à hauteur d'environ 43 000 euros sur cette même année.

Afin d'équilibrer le budget du service déchets ménagers, la CC DRAGA n'a d'autre choix que d'augmenter le taux de TEOM en 2022, en le fixant à 16% (13,86% auparavant). Les usagers verront cette augmentation sur leur avis de taxe foncière, à recevoir à l'automne 2022.

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?



Il est ainsi très facile de réduire de plus de 30% le volume des déchets envoyés en enfouissement juste en compostant nos biodéchets.

Transformés en compost, les biodéchets deviennent ainsi utiles pour le jardinier.

- Conserve et entretient les sols
- Apporte des éléments nutritifs
- Structure et aère les sols
- Augmente la rétention d'eau
- Limite les maladies

Astuces pour un bon compost :



**Pour faciliter le geste de tri
la CC DRAGA vous offre
un mémo-tri !**

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR RÉDUIRE LE VOLUME DE DÉCHETS ENVOYÉS À L'ENFOUISSEMENT !

• Trier en points d'apport volontaire

La CC DRAGA est engagée dans une politique de tri des déchets. L'objectif est de recycler ou de revaloriser un maximum de déchets afin de limiter l'enfouissement. Contrairement à une idée reçue, votre sac d'ordures ménagères n'est pas trié mais directement enfoui ! Le tri des déchets a donc un intérêt environnemental mais également économique car il permet de limiter les coûts et de limiter le coût de traitement des ordures ménagères qui ne cesse d'augmenter. Le traitement des déchets triés et recyclables est en effet beaucoup moins onéreux que les déchets ménagers envoyés à l'enfouissement.

Pour atteindre ces objectifs, la CC DRAGA a mis en place des points d'apports volontaires pour les déchets recyclables :

- Cartons
- Verre
- Emballages
- Papiers
- Textiles

• Composter

En janvier 2024, les biodéchets (déchets de cuisine et déchets verts) seront interdits dans la poubelle de ménage. Ils devront être compostés ou donnés aux animaux (poules, cochons...). Cela permettra de réduire de plus de 30% le volume des ordures ménagères résiduelles. **Des solutions de compostage existent quel que soit votre type d'habitat.** La CC Draga développe actuellement des placettes de compostage partagé. Bidon, Saint-Montan et Viviers en sont déjà équipés et d'autres installations sont en cours dans les différentes communes de la CC DRAGA.

• Recycler

Livres, jouets, vêtements, électro-ménagers, déchets électroniques, mobilier... peuvent être recyclés à condition de ne pas être jetés dans la poubelle de ménage. Apportés en déchèterie, en borne de collecte spécifique ou encore en ressourcerie, ces déchets pourront être réparés, recyclés ou valorisés.



LA RESSOURCERIE

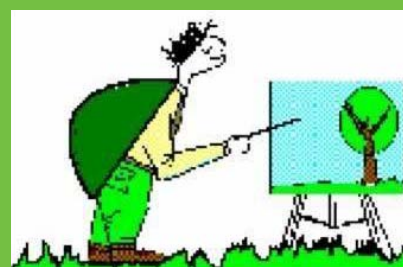
La ressourcerie de l'association ECATE (Etudes, Conseils, Aide par le Travail dans l'Environnement) constitue un des acteurs de la gestion des déchets de notre territoire. Il s'agit d'un centre de récupération, de valorisation, de vente et d'éducation à l'environnement. Vous pouvez y déposer vos encombrants : meubles, déco, électroménager, textiles...qui peuvent retrouver une seconde vie. Ces objets, après remise en état et nettoyage sont revendus au **14 rue Marius Vincent à Bourg-Saint-Andéol.**

Horaires d'ouverture :

- Boutique : du mardi au vendredi : 10h/12h30 - 14h/17h30
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : 10h/12h30
- Dépôts d'objets : du mardi au vendredi 8h30/17h15, le samedi 10h/12h30

L'association bourgesanne d'insertion ECATE développe également une activité de collecte et de tri du papier à destination des entreprises, collectivités ou établissements scolaires du territoire. Les papiers usagés sont collectés par l'association puis triés et récupérés par un papetier qui les transforme en nouvelle pâte à papier. ECATE propose également des prestations de désarchivage. La destruction et la confidentialité sont garanties par une attestation remise à l'entreprise. L'activité permet de recycler plus de 20 tonnes de papiers chaque année ; elle sert également de support pour l'insertion d'une trentaine de salariés.

Si vous êtes intéressés par cette démarche sociale, économique et environnementale, n'hésitez pas à prendre contact au 09 60 50 59 66 ou à contact@ecate.fr.



ENVIRONNEMENT



DOSSIER SPÉCIAL DÉCHETS

ÇA COÛTE :



**ORDURES
MENAGERES
RESIDUELLES**

***88€/m³**



NICOLLIN (collecte en bacs)
COVED (collecte en colonnes
semi-enterrées)



**Centre
d'enfouissement
ROUSSAS (26)**



**Les déchets sont enfouis
et ne sont pas triés.**



EMBALLAGES

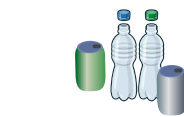
***12€/m³**



COVED



**Centre de tri Metropolis
PORTES LES VALENCE
(26)**



**Achat des matières triées
par les recycleurs pour
transformation**



VERRE

***7€/m³**



VIAL



**MALTHA
LAVILLEDIEU (07)**



**O-I Manufacturing
LABEGUDE (07)
Fabrication de verre**

ÇA RAPPORTE :



PAPIERS

***75€/m³**



COVED



**PLANCHER
LAVILLEDIEU (07)**



**Achat des matières triées
par les recycleurs pour
fabrication de papier**



CARTONS

***1€/m³**



COVED



**Centre de tri Metropolis
PORTES LES VALENCE
(07)**



**Achat des matières triées
par les recycleurs pour
fabrication de carton**

**Les coûts indiqués sont ceux de l'année 2022 pour les flux cités (coût de collecte et de traitement).*

DES CENTRES DE TRI PERFORMANTS

Métropolis

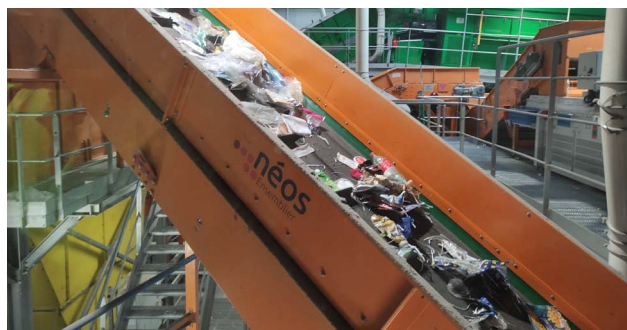
Un centre de tri innovant qui répond aux enjeux de recyclage des matériaux d'aujourd'hui et de demain.

En 2019, le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche et Drôme (SYTRAD), en partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche (SICTOBA) a construit un nouveau centre de tri des collectes sélectives : **Metropolis de Portes-lès-Valence qui a ouvert ses portes en 2021**. Les déchets recyclables collectés sur le territoire de la communauté de communes DRAGA sont ainsi acheminés vers ce centre de tri.

Les conteneurs verts où sont déposés les emballages en verre sont eux directement acheminés vers les verreries et donc ne transitent pas au centre de Portes-Lès-Valence.

Au centre de tri Métropolis, les déchets recyclables sont triés

selon leur taille, leur volume et leur matière avant d'être compactés en balles et envoyés dans les usines de recyclage. Le centre drômois a été dimensionné pour réceptionner et trier les emballages et les papiers de 770 000 habitants de Drôme et d'Ardèche. Il peut traiter 12 tonnes par heure, pour une capacité totale annuelle de 40 000 tonnes.



SYPROVAL

Valoriser au maximum les déchets résiduels

Depuis 2016, le syndicat qui gère le traitement de nos déchets (SYPP) a mené une réflexion pour limiter les déchets enfouis et favoriser le recyclage.

Suite à cela, le SYPP a lancé puis a signé en 2020 une délégation de service public permettant la construction et l'exploitation d'une **unité de tri - valorisation - traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries dont la première pierre a été posée le 14 septembre dernier.**

Ce nouveau centre SYPROVAL va permettre d'extraire la part des déchets valorisable contenue dans les déchets résiduels. L'enjeu est de valoriser un maximum le déchet selon sa nature afin de réduire la quantité de déchets allant à l'enfouissement grâce à :

- l'extraction de la part des matières recyclables (emballages ménagers, acier, alu, bois ...),
- l'extraction de la partie énergétique afin de préparer un Combustible Solide Résiduel (CSR),
- la stabilisation de la fraction fermentescible des résidus ultimes afin de réduire leur part en stockage.

Pour quels déchets ?

- Les ordures ménagères résiduelles,
- Les encombrants de déchèteries,

- Les déchets d'activités économiques et commerciales (assimilés aux déchets ménagers),
- Les refus de centres de tri.

SYPROVAL disposera également d'un véritable outil pédagogique, permettant au public de vivre une expérience immersive, à travers un parcours de visite accessible aux personnes à mobilité réduite et jalonné de différents points d'observation des installations et des équipements de l'usine. En complément, un espace dédié de 100m² proposera un préambule pédagogique, dont les informations seront nécessaires pour décoder l'énigme proposée dans un Escape Game.

Ce nouveau site ouvrira ses portes au courant de l'été 2023.



INFOS PRATIQUES

www.ccdraga.fr

04 75 54 57 05



Déchèterie de Bourg Saint Andéol

Chemin de la Guigonne - 07700 Bourg Saint Andéol

• Toute l'année (hors période estivale) :

Du lundi au samedi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Déchèterie de Viviers

Quartier Saint Michel - 07220 Viviers

• Toute l'année (hors période estivale) :

Du mercredi au samedi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Déchets acceptés : Gravats - Cartons - Déchets verts
Ferrailles - Bois - Encombrants - Batteries - Piles
Huiles moteurs usagées - Verres - Emballages
Papiers - Déchets Diffus Spécifiques

En période estivale, les horaires sont susceptibles d'être modifiés.

PLANNING DE COLLECTE EN BACS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bourg-Saint-Andéol (Nord et centre)	Bourg-Saint-Andéol (Sud et centre)	Bourg-Saint-Andéol (Nord et centre)	Bourg-Saint-Andéol (Sud et centre)	Bourg-Saint-Andéol (Nord et centre)	Bourg-Saint-Andéol (Sud et centre)
Saint-Marcel-d'Ardèche	Saint-Just-d'Ardèche	Gras	Bourg-Saint-Andéol (Cartons)	Saint-Marcel-d'Ardèche	Gras
Saint-Martin-d'Ardèche	Viviers	Larnas	Viviers (emballages)	Saint-Martin-d'Ardèche	Larnas
Saint-Montan		Saint-Marcel-d'Ardèche (centre)		Saint-Montan	Viviers
		Saint-Martin-d'Ardèche		Saint-Just-d'Ardèche	
		Saint-Montan			

Uniquement du 15 mai au 15 septembre

Uniquement du 1^{er} juillet au 31 août



RAPPEL DES CONSIGNES POUR LA COLLECTE EN BACS INDIVIDUELS

- Les poubelles d'ordures ménagères doivent respecter les normes de sécurité en vigueur. De ce fait, **seuls les bacs normalisés sont collectés.**
- A ce titre, la CC DRAGA fournit sur simple demande des bacs individuels normalisés pour les habitants bénéficiant de la collecte individuelle.
- Les bacs doivent être sortis dans la rue **uniquement** la veille des jours de collecte.
- Cas particulier de la commune de Viviers : la collecte des emballages se fait également en bacs en cette commune.

HABITAT



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : 4,7 M€ D'AIDES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR 5 ANS

La communauté de communes DRAGA poursuit sa politique active en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et a lancé, depuis septembre 2022, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ainsi qu'une Opération Façades.

→ **2 dispositifs complémentaires** qui visent à répondre aux enjeux de requalification de l'habitat privé, d'amélioration du cadre de vie urbain, de lutte contre la vacance et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé sur l'ensemble de son territoire.

Un projet de travaux dans votre logement ?

Propriétaire occupant
Propriétaire bailleur
Copropriétaire

Bénéficiez d'aides financières (*sous conditions*) et d'un **accompagnement gratuit et indépendant** pour rénover votre logement.

Pour quels types de travaux ?

- Rénovation énergétique
- Adaptation du logement au handicap et à la dépendance
- Rénovation globale d'un logement dégradé / vacant
- Ravalement de façades
- Préservation et valorisation du patrimoine
- Réfection des parties communes

IMPORTANT : ne signez pas vos devis et ne commencez pas vos travaux avant de déposer un dossier auprès de l'Anah. Tout projet commencé ne pourra être financé. Seuls les travaux (fourniture et pose) réalisés par une entreprise sont éligibles.



Qu'est-ce qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ?

C'est un programme de réhabilitation du parc de logements privés, lancé pour 5 ans, par la Communauté de communes DRAGA, en partenariat avec ses communes membres, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et l'État. Couvrant l'intégralité du territoire intercommunal, sa spécificité est d'y intégrer des actions de renouvellement urbain conduites par les communes de Bourg-Saint-Andéol et Viviers sur leurs centres anciens. Sur ces périmètres en particulier, les aides financières en faveur de l'amélioration des logements sont majorées.

→ Un accompagnement tout au long de votre projet par l'équipe d'Urbanis, mandatée par la Communauté de communes DRAGA.

1^{er} Contact
auprès
d'Urbanis



Visite du
logement par
Urbanis,
conseils



Définition
du projet
Établissement
des devis



Étude des
aides
mobilisables
Dépôt du dossier
auprès de
l'Anah



Accord
de l'Anah
pour débiter
les travaux



Réalisation
des travaux



Versement
des subventions

Pour bénéficier d'aides et de conseils pour l'amélioration de votre logement, contactez l'équipe d'Urbanis :

04 30 31 98 61
opahdraga@urbanis.fr



Plus d'infos sur www.ccdraga.fr/opah

L'OPAH est un dispositif financé par la communauté de communes DRAGA, ses communes membres, l'Anah et l'Etat.

Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan, Viviers.

→ Accueil sans RDV à la communauté de communes DRAGA

2 avenue Maréchal Leclerc
07700 Bourg-Saint-Andéol
Tous les vendredis de 9h à 12h

→ Accueil sur RDV dans les différentes communes



ENFANCE JEUNESSE / VIE SOCIALE

ENFANCE-JEUNESSE : UN ÉTÉ SOUS LE SOLEIL

A l'occasion de l'été 2022, le service Enfance/Jeunesse de la communauté de communes DRAGA a accueilli le public du 11 juillet au 26 août.

Cinq séjours, dont un dans les Landes destiné aux 14-17 ans et un en Ariège destiné aux 12-13 ans, ainsi que deux nuitées destinées aux 8-9 ans ont été organisés.

Au total ce sont pratiquement 70 enfants qui sont partis en camp cet été.

En parallèle, des actions à la journée étaient organisées. L'accueil de loisirs 3-11 ans et les locaux jeunes 12-17 ans ont accueilli quotidiennement en juillet, entre 60 et 80 enfants et entre 45 et 65 au mois d'août.

L'été a permis de clôturer le projet pédagogique de l'année (dont l'objectif était de « permettre aux jeunes de se reconnecter au monde d'avant »), avec la thématique des jeux du monde d'avant.

De nombreux temps forts ont été proposés : jeux en bois, légos, (re)découverte des jeux de récréation, grand jeu « les 12 travaux d'Astérix », grand jeu Casino de l'époque, journée Comic Con autour du rétro gaming et de la pop culture ...

Les enfants ont également pu participer à de nombreuses sorties : Devakart, escape game, parcs aquatiques, labyrinthe Mad Maze, Teraventure...

Petits ou grands, les enfants du territoire DRAGA ont été bien occupés cet été !

**Pour tout renseignement sur les activités proposées
par le service enfance-jeunesse :**
**www.ccdraga.fr ou contactez le secrétariat
au 04.75.54.30.67 / contact.sej@ccdraga.fr**



→ 100% ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS



Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Caisse d'allocation familiale de l'Ardèche (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ardèche (CPAM), la Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche (CC DRAGA), l'Observatoire des non-recours aux droits et aux services (ODENORE) et ses partenaires **se mobilisent en faveur de l'accès aux droits et aux soins en menant une expérimentation sur la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche.**

Cette expérimentation est nommée « Territoire 100% accès aux droits et aux soins ».

Elle a débuté par une étude réalisée pendant le mois de septembre avec, pour vocation, de déceler les freins potentiels : manque d'information, mobilité, accessibilité...

Le dernier trimestre permettra de traiter les données et d'extraire des pistes de travail et d'actions à mener directement auprès des habitants.

Pour exemple, la CAF a mené fin juin et mi-septembre une campagne téléphonique afin d'informer les potentiels bénéficiaires de la prime d'activités et d'ouvrir leurs droits si cela se confirmait.

Une restitution aura lieu d'ici la fin de l'année permettant aux partenaires et aux habitants d'être informés du résultat et de l'avancée de l'expérimentation.

CULTURE



PROJETS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2021/2022

RETOUR EN IMAGES

La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche a vécu avec un grand enthousiasme la première année de sa Convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC). Ce sont 3 projets qui ont vu le jour, portés par des institutions culturelles du territoire (La Cascade, le collectif du Château de Verchaüs et la SMAC 07) en co-construction avec des structures éducatives ou sociales. Ces projets ont réuni les habitants de l'intercommunalité qui ont pu vivre des expériences uniques, rencontrer des créateurs et artistes de diverses disciplines artistiques, et expérimenter ces nouveaux moyens d'expression.



Photo : Daniel Michelson

LE VENT BRÛLE, (CIRQUE, MUSIQUE, THÉÂTRE)

La Cascade, Conservatoire Ardèche Musique et Danse
Ecoles primaires du Centre, du Sud et du Nord de Bourg-Saint-Andéol



CROQUIS SUR LE VIF, (ARTS PLASTIQUES)

Collectif du Château de Verchaüs
Association de Loisirs Parents enfants (Viviers)



VOIX ET PERCUSSIONS CORPORELLES D'AFRIQUE DE L'OUEST, (MUSIQUE)

SMAC 07
Accueils de loisirs La Ribambelle et le Mistralou (Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Montan)



LES RENDEZ-VOUS CULTURE ET LOISIRS

Retrouvez la liste des animations, spectacles, concerts, expositions, sites remarquables à visiter... sur le site de l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche-Pont d'Arc

www.pontdarc-ardeche.fr

GORGES
de l'Ardèche | Pont d'Arc



PROJET À VENIR 2022/2023 : « MAMIES GUITARES »

Une création participative pour 7 mamies non musiciennes et 7 guitares électriques.



Des mamies, jeunes ou moins jeunes, d'au moins 65 ans, mariées ou non, ayant des petits-enfants ou non, mais qui se sentent mamie ont souhaité vivre une aventure artistique et de véritables rencontres en participant à ce projet porté par la SMAC 07 dans le cadre de la CTEAC « Mamies guitare »

Les Mamies Guitares se déroulent en deux temps :

- 5 jours d'ateliers qui se tiendront du samedi 5 au mercredi 9 novembre.
- Une représentation le jeudi 10 novembre 2022 en première partie du concert du trio de jazz noise Nout (Lieu, heure ?)

Les ateliers en amont des représentations sont encadrés par deux comédiens musiciens, **Guillaume Malvoisin** et **Mathieu Sourisseau** qui animent les ateliers guitare et les ateliers d'écriture collective.



CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 Av. Maréchal Leclerc
07700 BOURG-SAINT-ANDÉOL
T: 04 75 54 57 05
contact@ccdraga.fr
www.ccdraga.fr

